



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de CHAUMONTEL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

En séance ordinaire :

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 – 20H00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

En séance publique, avec retransmission en direct audio et vidéo sur le site
www.ville-chaumontel.fr



ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 23 juin 2025
- Lecture des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil municipal

SECURITE

1. Participation citoyenne. Rapporteur : Monsieur Thierry Suffys

FINANCES

2. Convention pour la réalisation de la mise sous plis et du colisage de la propagande électorale. Rapporteur : Monsieur le Maire
3. Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires exploités en marché passé en direct par l'AOP). Rapporteur : Monsieur le Maire

RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents. Rapporteur : Madame Isabelle Sueur
5. Recrutement de vacataires. Rapporteur : Madame Isabelle Sueur

URBANISME

6. Zone d'Aménagement Concerté de la Genestraye – Suppression de la ZAC. Rapporteur : Madame Corinne Tange
7. Renouvellement de la convention de partenariat relative à l'Espace Naturel Sensible (ENS) Local – « LES BRULIS » de la commune de CHAUMONTEL avec le Conseil départemental du Val d'Oise – Rapporteur : Madame Corinne Tange

Fait à CHAUMONTEL, le 18 septembre 2025



Le Maire,
Sylvain SARAGOSA